

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 13 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 6 mars 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Monsieur DESPORT Martial, Maire.

Présents : DESPORT Martial, DUPUIS Eliane, AURAS Stéphane, MARTINAUD Alexandre, CARNEIRO Sergio, DESVARD Nadège, SAID HOUSSEINE Cécile, CRIQUI Laurent.

Turotte Pascal est arrivé à 19h35

Absent(s) : DUPUIS Éric

Excusée avec procuration : VERGNAUD Josiane à DESPORT Martial,

Secrétaire de séance : SAID HOUSSEINE Cécile

Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, sous la présidence de Madame DUPUIS Eliane, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 dressé par Monsieur DESPORT Martial, Maire (sorti pendant la prise de décision).

Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier de Jarnac

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (10 voix pour) approuve le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur Jean-Yves DANEY, Trésorier.

Affectation des résultats exercice 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (10 voix pour), décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2018 :	43 139.23 €
Excédent de fonctionnement 2019 :	76 117.28 €
Excédent de fonctionnement de clôture au 31/12/2019 :	119 256.51 €
Crédits reportés recettes Investissement :	139 795.50 €
Excédent d'investissement 2019 (001) D.I. :	213 281.62 €
Crédit reportés dépenses Investissement :	438 136.95 €
Besoin de financement :	85 059.83 €
Affectation 1068 :	85 059.83 €
Affectation au 002 :	34 196.68 €

Vote du budget primitif 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (10 voix pour) vote le budget primitif 2020 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	502 049.68 €
Recette de fonctionnement :	502 049.68 €
Dépenses d'investissement :	1 062 583.63 €
Recette de fonctionnement :	1 062 583.63 €

Versement subvention au CCAS pour 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (10 voix pour) décide d'attribuer une subvention de 3 000€ pour l'année 2020 au CCAS (article 657362 du BP 2020).

Vote des subventions 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2020 aux associations désignées ci-après :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT
LES RANDONNEURS MONTLIARDAIS	200,00 €
DOUBLETTE PETANQUE MOULIDARS-HIERSAC	150,00 €
BADMINTON AJMV MOULIDARS-VIBRAC	150,00 €
AJMV BASKET	1 500,00 €
AJMV	1 000,00 €
THEATRE EN ACTION	300,00 €
LA MONTLIARDAISE	500,00 €
ASSOCIATION AILAN	1420,00 €
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE	2200 €
TOTAL	7 420 €

La séance est levée à 21h00